



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Nicolas Repond / Dominique Corminboeuf-Strehblow
Qu'en est-il du BIO, à l'IAG Grangeneuve et dans le canton de Fribourg

2016-CE-241

I. Question

En janvier 2014, la DIAF sortait un plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique dans le canton de Fribourg. Dans ce plan d'action, que nous pouvons nous procurer sur le site internet de l'IAG, nous pouvons y lire que l'agriculture biologique répond entièrement aux objectifs inscrits dans la LAgri de même que dans la « Stratégie Développement durable de l'Etat de Fribourg » élaborée en 2011. On y apprend également que la part de la production agricole biologique du canton était de 4 % à ce moment, soit un taux très inférieur à la moyenne suisse qui était de 12 %, même si on y apprend que le nombre d'exploitations biologiques a augmenté de 85 % entre 2000 et 2011 dans notre canton.

La vision de ce plan d'action est ambitieuse et vise une augmentation de 50 % de la surface cultivée en bio dans le canton de Fribourg, d'ici 2020, afin de produire davantage de denrées alimentaires saines et de qualité, respectant le potentiel naturel des variétés et de races et de rentes tout en préservant les ressources naturelles. Bref, que du louable allant dans le sens d'une population de plus en plus en demande de produits bio.

Pourtant, après renseignement, j'ai appris que ce plan d'action n'a pas été validé par le Conseil d'Etat. Aussi, vu l'engouement et la demande du bio par la population, vu le dynamisme que développe certains cantons voisins comme Vaud avec l'école d'Agrilogie de Grange-Verney et sa foire Bio, à Moudon, ainsi que le canton de Berne avec l'école de Bio Schwand, à Münsingen, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pour quelle(s) raison(s) ce plan d'action n'a-t-il pas été validé et mis en avant par le Conseil d'Etat ?

De même, quelles perspectives sont mises en avant aujourd'hui au niveau de l'agriculture bio:

2. Pour la formation aux jeunes agriculteurs de l'agriculture biologique ?
3. Pour la reconversion aux agriculteurs de l'agriculture conventionnelle au bio ?
4. Pour la vulgarisation, la formation continue et la recherche dans ce domaine ?
5. Pour les soutiens structurels à la production, à la commercialisation et à la transformation des produits bio ?
6. Pour la communication et la valorisation de ce domaine ?

Biodynamique et permaculture :

7. Quelles sont les enseignements et la formation sur la biodynamique et la permaculture à l'IAG Grangeneuve ?

De même, suite à l'acceptation par le Grand Conseil ce printemps 2016 du décret pour l'octroi d'un crédit de 12 millions de francs pour la construction, l'extension et la réaffectation de bâtiments à l'IAG de Grangeneuve :

8. Est-ce que le Conseil d'Etat va tout mettre en œuvre pour finaliser les projets d'investissement prévus pour la période 2018-20 à la ferme biologique de Sorens ?

4 novembre 2016

II. Réponse du Conseil d'Etat

La part des exploitations biologiques dans le canton de Fribourg a évolué positivement ces dernières années. Parmi les 2523 exploitations agricoles fribourgeoises touchant actuellement des paiements directs, on compte 170 exploitations biologiques. Leur part s'élève ainsi à 6.74 %. S'ajouteront à cela 20 exploitations actuellement en conversion dans les deux prochaines années. Soulignons que, de manière générale, la part des exploitations biologiques en Suisse occidentale est inférieure à la moyenne suisse : en 2015, elle s'élevait à respectivement 5.8 et 6.9 % dans les cantons de Vaud et de Genève (FR : 5.6), alors que la moyenne suisse atteignait 12.8 %.

Les exploitations biologiques exploitent 4741 ha, soit 6.26 % de la surface agricole utile totale de 75 655 ha. Cela montre une évolution réjouissante, puisque la part de la surface exploitée biologiquement s'élevait à 4 % en 2011. Il existe néanmoins toujours un potentiel de développement vu que cette part atteint 12.8 % à l'échelon national.

Dans le canton de Fribourg, la part des surfaces biologiques en viticulture (Vully et Cheyres) et en culture maraîchère atteint respectivement 17 et même 26 % et dépasse ainsi la moyenne. Avec seulement 4 %, elle est en revanche comparativement basse en grandes cultures. S'élevant aussi à 4 %, la part des exploitations laitières biologiques se situe également à un bas niveau par rapport à la moyenne nationale (8.6 % ; état en 2014 ; <https://www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/marche-du-lait/structure-du-marche/production-laitiere/>).

De 2014 à 2016, les aides de l'Etat versées au titre de la promotion des produits agricoles pour des projets liés directement à l'agriculture biologique se sont élevées à 107 000 francs. Plus de détails sur les projets seront développés dans les réponses aux questions.

Concernant le rôle de Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, dans la promotion de l'agriculture biologique, notons qu'un accord conclu en 1999 (dernière adaptation en 2009) scelle une collaboration intensive et fructueuse avec l'organisation de producteurs Bio Fribourg. Outre la promotion et le soutien de l'agriculture biologique dans le cadre de la formation et de la vulgarisation, cet accord comprend aussi la mise à disposition de locaux et d'infrastructures à Grangeneuve.

Le vulgarisateur spécialisé en agriculture biologique de Grangeneuve ainsi qu'un collaborateur de la ferme-école de Sorens participent, de plus, régulièrement aux séances du comité de Bio Fribourg sur invitation.

Pour une promotion accrue de la production biologique, il faut, de manière générale, tenir compte du potentiel commercial des divers secteurs de production. Si les céréales, les légumineuses à graines et les légumes présentent encore un certain potentiel, ce dernier est en revanche plus faible pour la viande et le lait. Notons aussi que l'agriculture dispose d'autres options à forte valeur ajoutée dans le cadre de la stratégie basée sur la qualité, p. ex. les appellations d'origine protégée (AOP / IGP).

Après ce commentaire général, le Conseil d'Etat répond comme suit aux diverses questions :

1. *Pour quelle(s) raison(s) ce plan d'action n'a-t-il pas été validé et mis en avant par le Conseil d'Etat ?*

Le plan d'action Bio a été élaboré avec divers groupes concernés en 2012 dans le cadre d'un processus incluant des ateliers. Ce processus a débouché sur un document commun de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et de Bio Fribourg. Cela explique pourquoi ce plan d'action n'a pas été validé par le Conseil d'Etat, bien que ce dernier en ait pris connaissance. Il s'y est d'ailleurs référé dans sa réponse à la question parlementaire de Laurent Thévoz « Conversion des exploitations agricoles au bio dans le canton » (QA 3033.12). La DIAF tirera un bilan du plan d'action Bio après cinq ans en 2017 et élaborera le cas échéant un plan d'action Bio 2.

De même, quelles perspectives sont mises en avant aujourd'hui au niveau de l'agriculture bio :

2. *Pour la formation aux jeunes agriculteurs de l'agriculture biologique ?*

Dans le cadre de la formation d'agriculteur CFC, Grangeneuve propose des cours bloc communs pour approfondir les connaissances en agriculture biologique en collaboration avec d'autres écoles d'agriculture de Suisse occidentale.

La formation proposée à l'échelon du CFC est par conséquent similaire à celle des autres cantons de Suisse occidentale et correspond au même système que celui qui est appliqué dans la majorité des cantons de Suisse. Seuls les cantons des Grisons, de Zurich et de Berne proposent une formation dans des classes Bio spécifiques en troisième année d'apprentissage. Des sujets concernant l'agriculture biologique sont évidemment traités régulièrement dans les cours « normaux ». Une analyse est en cours pour étudier comment optimiser encore cette intégration à l'avenir.

Par ailleurs, Grangeneuve représente la Suisse romande dans la commission de la formation de Bio Suisse.

La ferme-école de Sorens est certifiée avec le bourgeon de Bio Suisse depuis dix ans. Les secteurs de production de l'exploitation sont la garde de bovins, l'élevage de cerfs, l'engraissement de porcs et la production de céréales. C'est la seule ferme école exploitée biologiquement dans la zone de montagne de Suisse.

Une parcelle de démonstration de 7 ha (la Tioleyre) est exploitée à proximité immédiate de l'école d'agriculture de Grangeneuve depuis 2014. Divers modes de culture, notamment différents types de travail du sol, peuvent y être comparés. En 2015, 140 agriculteurs ont pu étudier les trois systèmes de production « PER », « traitement du sol réduit » et « Bio » (sans certification). Chaque système

est appliqué pendant un assolement de six ans. En 2016, près de 150 agriculteurs ont participé à une visite de cultures de légumineuses.

3. Pour la reconversion aux agriculteurs de l'agriculture conventionnelle au bio ?

Comme déjà mentionné, Grangeneuve dispose d'un vulgarisateur spécialisé en agriculture biologique. Le soutien des agriculteurs souhaitant se convertir à cette dernière fait partie de ses tâches principales. Ce vulgarisateur participe aussi comme conférencier aux cours intercantonaux consacrés à la conversion à l'agriculture biologique. L'intégration de questions spécifiques au bio en grandes cultures à la ferme-école de Sorens peut aussi constituer une incitation à la conversion au bio.

La 6^e journée suisse des grandes cultures biologiques, vitrine des agriculteurs bio et PER, se tiendra le 8 juin 2017 sur l'exploitation de Frédéric Zosso à Cournillens (FR). Cette exploitation se trouvera alors en seconde année de conversion. La production d'énergie par l'agriculture et l'utilisation des engrais organiques seront abordées pour la première fois à cette journée. Coorganisateur, Grangeneuve est fortement impliqué dans cette grande manifestation.

4. Pour la vulgarisation, la formation continue et la recherche dans ce domaine ?

Outre le soutien à la conversion, la vulgarisation joue aussi un rôle important pour l'optimisation en continu des exploitations biologiques. Une visite de cultures est organisée chaque année sur une exploitation biologique. Elle permet de traiter des sujets d'actualité et constitue aussi une plateforme pour l'échange de vues entre les agriculteurs.

La parcelle de démonstration « la Tioleyre » est aussi une aide précieuse pour la vulgarisation. Depuis 2015, Grangeneuve réalise, de plus, des essais exacts avec des cultures mixtes sur la parcelle Fenetta en collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL).

Egalement dans le cadre d'un projet du FiBL intitulé « Solutions pour une production de céréales de qualité en situations peu fertiles », dix variétés ou semences d'anciennes variétés ont été semées sur une parcelle d'essais de la ferme-école de Sorens en septembre 2016.

5. Pour les soutiens structurels à la production, à la commercialisation et à la transformation des produits bio ?

Le canton soutien ou a soutenu aussi l'organisation Prokana, active dans la mise en marché de produits bio, le projet de commercialisation de panier croQu'terre à Romont, la promotion du projet d'huile de caméline biologique « Camelina » ou le « panier bio » pour ses cinq ans d'existence. Grâce à l'aide de Grangeneuve, l'association « Notre panier bio » a développé des recettes technologiquement sûres pour les conserves de viande que les familles paysannes peuvent fabriquer sur leur exploitation et livrer sans réfrigération.

La ferme-école de Sorens produit de la caméline bio depuis 2015 déjà. Ces projets contribuent à la notoriété des produits biologiques fribourgeois. De manière générale, Grangeneuve entend mettre l'accent sur le soutien à la commercialisation à l'avenir.

Le canton cofinance des études intercantionales en collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), avec des essais de cultures associées et de cultures d'esparcette.

Ces études en recherche appliquée doivent permettre aux personnes intéressées de se rendre compte dans la pratique des possibilités offertes par ce type de cultures.

6. Pour la communication et la valorisation de ce domaine ?

L'étude sur la création de valeur des produits de l'agriculture fribourgeoise (FILAGRO) de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts montre des axes stratégiques et des mesures offrant des perspectives pour une meilleure commercialisation de ces produits auprès des consommateurs. Ces résultats sont le fruit d'une collaboration avec les acteurs des diverses branches agricoles, dont notamment Bio Fribourg. Il ressort des axes d'action stratégiques que la tendance aux produits régionaux et biologiques doit être utilisée dans tous les secteurs de production et que la commercialisation et la valorisation doivent être améliorées. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la conférence de presse organisée en septembre 2016 pour présenter les résultats de l'étude s'est tenue sur une exploitation biologique. À cette occasion, la stratégie basée sur la valeur ajoutée a été présentée aux milieux spécialisés ainsi qu'à un large public aussi à l'aide de produits biologiques novateurs.

Les agriculteurs biologiques fribourgeois organisent chaque année le marché bio en ville de Fribourg pour présenter leur vaste palette de produits et soigner les contacts avec les consommateurs. Des produits bio de la région, notamment aussi les vins biologiques des Vignoble de l'Etat de Fribourg du Domaine des Faverges, ainsi que diverses activités et informations des organisations partenaires sont proposés lors de cette manifestation conviviale en plein centre de Fribourg.

Le canton a également soutenu la conférence publique de Lydia et Claude Bourguignon intitulée « Prendre soin de la terre et nourrir des hommes » le 30 novembre 2016, à Bulle.

Biodynamique et permaculture :

7. Quelles sont les enseignements et la formation sur la biodynamique et la permaculture à l'IAG Grangeneuve ?

La demande de conseils et de perfectionnement en agriculture biodynamique a peu évolué, ce qui explique aussi le nombre limité d'activités de Grangeneuve dans ce domaine.

La biodynamie est néanmoins présentée dans le cours précité d'approfondissement qui fait partie de la formation initiale d'agriculteur. Le FiBL, la fondation Rheinau et l'Association Romande de Biodynamie s'occupent de la vulgarisation et du perfectionnement.

Le Conseil d'Etat décèle un intérêt plus important pour la permaculture en culture maraîchère et en horticulture. Des réflexions sont par conséquent menées pour voir si Grangeneuve pourrait proposer des conseils dans ce domaine.

De même, suite à l'acceptation par le Grand Conseil ce printemps 2016 du décret pour l'octroi d'un crédit de 12 millions de francs pour la construction, l'extension et la réaffectation de bâtiments à l'IAG de Grangeneuve :

8. Est-ce que le Conseil d'Etat va tout mettre en œuvre pour finaliser les projets d'investissement prévus pour la période 2018-20 à la ferme biologique de Sorens ?

Le crédit cadre accepté par le Grand Conseil pour la construction, l'extension et la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve englobe la ferme école avec l'étable, la halle polyvalente agricole et la

halle de technologie alimentaire (décret 2015-DIAF-45, 21.05.15). La nouvelle étable sera construite à proximité de la porcherie. Le développement ultérieur de l'exploitation de la ferme école de Sorens est présenté dans le message relatif à la demande de crédit au Grand Conseil (stratégie de développement du site de Sorens). Les projets prévus comprennent une porcherie, une étable et des fosses à lisier pour un volume total d'investissement de 4,8 millions de francs entre 2018 et 2020. Le Conseil d'Etat évaluera ces projets dans le cadre des moyens disponibles du plan financier 2017-2021.

10 janvier 2017